Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV13-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

N°2025-CM27NOV-13

INTERCOMMUNALITÉ : Rapport de la CLECT – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)
Rapporteur : M. Julian EVENO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Christine VISSET, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. David GEFFROY, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Patrick CAINJO, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET à M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BÉGOT, Mme Armelle LE PRÉVOST à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Marina LE CALLONNEC à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Pierre LE PALUD à M. Éric CORFMAT

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 10 – Votants : 28

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

M. Julian EVENO rapporte à l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 14 novembre dernier pour procéder à l'évaluation des charges transférées relatives au transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines ».

Il indique que le rapport a été transmis à chaque commune membre de la communauté d'agglomération qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

M. Julian EVENO précise que ce rapport a été transmis à chaque conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5216-5,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,

Vu le rapport adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT du 14 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VALIDE le rapport de la CLECT du 14 novembre 2025, tel que présenté en annexe à la présente délibération ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY